



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉ

Envoyé en préfecture le 13/12/2019

Reçu en préfecture le 13/12/2019

Affiché le

17 DEC. 2019

BERRY
CERF

ID : 069-216902056-20191212-2019121298-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

Délibération n° 2019.12.12.98

OBJET : Création d'emplois.

MEMBRES PRÉSENTS : Martine BERNIER, Anne BONNEFOY-PASTOR, Anne CALENDRAS, Lorette DENEULIN-VILLE, Pascale MONAT, Solange PAOLI, Martine PEREZ, Joëlle ROCHE, Cécile ROGER-DALBERT, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Guy CARTON, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Didier CRETENET, Serge LAFOURIE, Antonio GONZALEZ, Pascal GUCHER, Patrice LE MEN, Jean-Yves MARTIN, David MESSA, Bernard MORETTON, Pierre REBOURG, Serge VIGNON

MEMBRES ABSENTS PRÉSENTÉS :

Frédérique NOVAT	pouvoir donné à	Anne CALENDRAS
Hélène KLEIN	pouvoir donné à	Antonio GONZALEZ
Françoise BOUVIER	pouvoir donné à	Martine BERNIER
Sylviane TALARMIN	pouvoir donné à	Lorette DENEULIN-VILLE
Patrick PETIDIDIER	pouvoir donné à	Jean-Ludovic CHEVIAKOFF

MEMBRES ABSENTS :

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT :

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

CONSIDERANT comme le rappelle Didier CRETENET, Maire, qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, y compris dans le cadre où des avancements de grade ont été prononcés ; qui suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 23 septembre 2019, des nominations de fonctionnaires sont intervenus sur un nouveau grade, qu'il y a lieu de créer afin de régulariser leurs situations administratives.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la création des emplois suivants :**
 - o **1 emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet :**
n°127T46 à compter du 01/01/2019
 - o **1 emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet :**
n°128S22 à compter du 25/08/2019
- **DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes seront inscrits au budget.**
- **PRECISE que le tableau des effectifs est modifié comme suit :**

Filière Technique :

Cadre d'emploi des adjoints techniques principal de 1^{ère} classe :

grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

ancien effectif : 2

nouvel effectif : 3

Filière Sanitaire et Sociale :

Cadre d'emploi des ATSEM Principal de 1^{ère} classe :

grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe :

ancien effectif : 4
nouvel effectif : 5

Envoyé en préfecture le 13/12/2019

Reçu en préfecture le 13/12/2019

Affiché le

17 DEC. 2019



ID : 069-216902056-20191212-2019121298-DE

Résultat du vote : unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 13 décembre 2019.

Saint-Genis-les-Ollières, le 12 décembre 2019

Le Maire,

Didier CRETENET

